

Décision n° 10 du 20 décembre 2011

Afin de permettre aux fonctionnaires en Temps Partiel Séniors de bénéficier pour leur retraite de la mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires des grades de classification et des grades de reclassement d'un niveau équivalent à la «catégorie B» de la Fonction Publique applicables au 1^{er} décembre 2011, leur TPS sera prolongé, en temps libéré, afin qu'ils puissent justifier de 6 mois de cotisation sur le nouvel indice.

Cette prolongation ne pourra excéder le 30 juin 2012.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christine PETIT".

Christine PETIT
Directrice
Direction des Services Partagés France